

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

CABINET



BP 34430
Yaoundé
Tél: 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace –Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

CABINET

0702

N° _____/L/MINFOF/CAB

Yaoundé le, 31 JAN 2023

LE MINISTRE,

A

**Madame le Secrétaire Général de la
Convention sur le Commerce International
des Espèces de Faune et de Flore
Sauvages Menacées d'Extinction (CITES)**

*Palais des Nations Avenue de la Paix 8-14 CH-1211
Genève 10 Suisse ; Tél : +41 (22) 917 81 39/40 ; Fax :
+41 (22)797 34 17 Courriel : info@cites.org*

Objet : Désignation des personnels en charge du suivi
de la mise en œuvre de la CITES, au nom de
l'Organe de Gestion au Cameroun

Conformément aux dispositions de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES),

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information des autres Etats Parties la décision portant désignation des personnels du Ministère des Forêts et de la Faune, en charge du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) au Cameroun, au nom de l'Organe de Gestion.

A cet effet, les coordonnées des responsables concernés sont présentées dans la fiche jointe en annexe.

PJ :

- Décision portant désignation des personnels Ogame de Gestion
- Fiche de présentation des coordonnées des responsables de contact

Copie :

- ANAFOR
- ENEF
- ISABEE
- Ecole de Faune de Garoua
- Intéressés.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

CABINET



BP 34430
Yaoundé
Tél: 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace –Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

CABINET

**EQUIPE FOCALE EN CHARGE DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CITES POUR LE COMPTE DE L'ORGANE DE GESTION AU CAMEROUN**

- 1- **Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune
Immeuble Interministériel N° 2, Boulevard du 20 mai
B.P: 34430 Yaoundé
Tel : +237 222 23 49 59 ;
Email : jdndongo@yahoo.fr / sdaclminfof@gmail.com
- 2- **Joseph Nyongwen**, Secrétaire Général, **Coordonnateur Général des activités CITES**
Email : nyongwenj@yahoo.fr
Tel : +237 677352614
- 3- **NGOMIN Anicet**, Directeur des Forêts, **Coordonnateur Adjoint en charge de la flore**
Email : ngomin.anicet@yahoo.fr
Tel : +237 696860803
- 4- **LEKEALEM JOSEPH**, Directeur de la Faune et des Aires Protégées,
Coordonnateur Adjoint en charge de la faune
Email : lekealemjoseph@yahoo.fr
Tel : 699879543
- 5- **NTI MEFÉ SOLOMON**, Sous-Directeur des Agréments et de la Fiscalité Forestière, **Point Focal CITES-Flore ;**
Email : ntimefesolomon@yahoo.com
Tel : +237 677598009 / 653912339
- 6- **ASSAN GOMSE** : Sous-Directeur de la Valorisation et de l'Exploitation de la Faune, **Point Focal CITES-Faune**
Email : assan.gomse@gmail.com
Tel : + 237 699947390



DECISION N° **0068** /D/MINFOF/CAB du **31 JAN 2023**

Portant désignation des personnels du Ministère des Forêts et de la Faune, en charge du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) au Cameroun, au nom de l'Organe de Gestion

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE,

- Vu** la Constitution ;
Vu le texte de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES), signée à Washington le 3 mars 1973, amendée à Bonn et à Gaborone respectivement le 22 juin 1979 et le 30 avril 1983 ;
Vu la Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
Vu le décret n°2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret n°2005/495 du 31 décembre 2005 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Résolution Conf.18.6 relative à la désignation et rôles des organes de gestion CITES ;
Considérant les nécessités de services,

DECIDE :

Article 1^{er} : La présente décision porte désignation des personnels du Ministère des Forêts et de la Faune, en charge du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) au Cameroun, au nom de l'Organe de Gestion, ainsi qu'il suit :

- **Coordonnateur Général** : Le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la faune ;
- **Coordonnateur Adjoint en Charge de la Flore** : Le Directeur des Forêts ;
- **Coordonnateur Adjoint en Charge de la Faune** : Le Directeur de la Faune et des Aires Protégées ;
- **Point Focal CITES-Flore**: Le Sous-directeur des Agréments et de la Fiscalité Forestière;
- **Point Focal CITES- Faune** : Le Sous-Directeur de la Valorisation et de l'Exploitation de la Faune.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **31 JAN 2023**

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Jules Doret NDONGO

AMPLIATIONS :

- Secrétariat de la CITES
- ANAFOR
- ENEF
- ISABEE
- Ecole de Faune de Garoua
- SG/DF/DFAP
- Chrono/Archives.